

Cahier des charges pour un accompagnement à la définition d'un projet de musiques actuelles pour le territoire

La Creuse est un département de la région Nouvelle-Aquitaine d'une population de 119.000 habitants avec une ville principale Guéret (13.000 habitants – agglomération de 32.000 habitants). Le département est très rural et mal desservi avec une population vieillissante. Pour autant, il bénéficie de nouveaux arrivants sur le territoire attirés par le cadre et de vrais atouts touristiques.

En matière de musiques actuelles, il existe de nombreux acteurs dynamiques sur l'ensemble du département, souvent de petite taille.

En 2014, a été créé un SOLIMA, **processus de concertation non hiérarchisé** entre des acteurs des musiques actuelles (initiatives associatives, publiques, personnelles ou commerciales inscrites sur un territoire), des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, agglomérations, départements, Régions, Pays ...) et l'État, pour travailler à une **co-construction des politiques publiques en faveur des musiques actuelles, adaptées aux territoires**.

Ce nouvel espace a généré de **l'interconnaissance entre les acteurs, des collaborations** et a même conduit à la création d'une **association à part entière, le SOLIMA Creuse, en janvier 2017**. Cette nouvelle structure a « *pour but de favoriser en Creuse le développement des musiques actuelles en aménageant les conditions nécessaires à une coopération pérenne et permanente entre les opérateurs privés et les partenaires publics. Les actions menées pour la mise œuvre de cet objet seront définies chaque année par l'assemblée générale* » (extrait des statuts).

Le SOLIMA Creuse est piloté par un comité d'animation regroupant 8 acteurs creusois (La Guéretoise de spectacle, Naut'Active, Creuse Toujours, Espace Associatif Alain Fauriaux, La Métive, P'Art Si P'Art La, Le Gang, Pays'Sage) le Département de la Creuse, la Région Nouvelle-Aquitaine et la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

C'est de cette association qu'est née la réflexion pour la création d'un projet de musiques actuelles, par la production d'un document martyre joint à ce cahier des charges et par la création d'un groupe de travail spécifique, le « GT SMAC ».

Principaux constats

Au regard des différents éléments, plusieurs constats peuvent être faits :

1. Une réflexion portée par les acteurs et les partenaires publics sur le champ des musiques actuelles via un SOLIMA (Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles) qui a permis d'identifier un besoin et la nécessité de structurer un projet de musiques actuelles pour le territoire à l'échelle départementale.
2. Une réelle volonté politique de soutenir les musiques actuelles mais un besoin de formaliser un projet de territoire en faveur des musiques actuelles.
3. Un département avec l'existence de nombreux acteurs culturels et artistiques de musiques actuelles. Par conséquent, une réflexion à porter sur la place d'un futur projet de musiques actuelles au sein du département en prenant en compte la richesse et la diversité des acteurs.
4. Un besoin de structurer les acteurs culturels et artistiques et de définir en conséquence un projet d'envergure réunissant les différents acteurs de musiques actuelles.

Axes de travail :

Face à ces constats, plusieurs axes de travail doivent pouvoir se mettre en place :

1. A partir des constats réalisés dans le cadre du SOLIMA Creuse et des travaux d'observation liés au contrat de filière Musiques Actuelles, **compléter et finaliser un état des lieux** qui permette d'identifier l'ensemble des acteurs des musiques actuelles (acteurs associatifs, gestionnaires de lieux, ...), des équipements et complémentarités existants ainsi que les manques constatés au niveau départemental dans le domaine des musiques actuelles.
2. **Réaliser des entretiens** avec les acteurs déjà engagés dans le projet de coopération musiques actuelles et avec les partenaires publics (Communes, Intercommunalités, Département, Région, Etat). L'objectif est d'identifier précisément, pour chacun, les enjeux d'un projet de territoire à l'échelle départementale en faveur des musiques actuelles et les attendus du futur projet de musiques actuelles.
3. **Formaliser** un projet de territoire à l'échelle départementale en faveur des musiques actuelles.
4. **Rédiger un projet de musiques actuelles** en s'appuyant sur les enjeux du projet de territoire à l'échelle départementale, ceux issus de la politique culturelle régionale, ceux issus des intercommunalités et communes de la Creuse, ceux issus de la politique de l'Etat, en prenant en compte le cahier des charges et des missions du label SMAC.
5. **Faire des préconisations sur la mise en œuvre du projet** en prenant en compte l'existant : les acteurs, les équipements et en **identifiant les complémentarités et coopérations possibles** (2 à 3 scénarii)
6. **Définir les modalités de relations entre les partenaires** sur la base d'un projet commun (convention d'objectifs, labélisation SMAC, ...) et réfléchir à une structuration permettant une responsabilité partagée entre les partenaires.
7. **Identifier les articulations possibles entre le SOLIMA** (espace de concertation permanent) **et le projet de musiques actuelles** en définissant le périmètre géographique, les acteurs privés et publics engagés ainsi que les sujets et actions portés par chacun.

Objectif principal de l'accompagnement :

Au regard du contexte, il semble opportun d'avoir un accompagnement global de l'ensemble de ces points.

Méthode :

- **Recours à un travail de coordination, de synthèse et d'accompagnement.** Il est opportun de faire appel à une prestation d'ingénierie qui aurait pour objectif d'accompagner les différents axes de travail et de faire le lien entre les partenaires engagés dans ce projet. Elle peut avoir pour mission de faciliter la compréhension collective sur des points particuliers (mode de gestion, fonctionnement ...).

Expertise et assistance du SOLIMA / Groupe de travail SOLIMA. Le groupe de travail GT SMAC du SOLIMA Creuse apportera tout son concours technique et de ressource à toutes les étapes du projet, notamment par l'animateur du SOLIMA Creuse.

- **Appui technique et méthodologique de la FEDELIMA.** La FEDELIMA, fédération nationale de lieux de musiques actuelles, apporte son expertise sur les lieux et les musiques actuelles en général. Elle développe depuis plusieurs années, en partenariat avec le Ministère de la culture et le Centre National des Variétés (CNV), une mission permanente d'accompagnement de ses adhérents et de leur collectivité.
- **Appui technique et méthodologique du Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) :** Créé en 2017, le RIM regroupe plus de 140 acteurs de la filière musicale sur la région Nouvelle-Aquitaine. Aujourd'hui le RIM apporte son soutien au SOLIMA Creuse au sein d'un groupe de travail régional sur la question des SMAC, par l'apport/ressource de son délégué territorial, par la mise à disposition d'outils collaboratif, mais aussi par la mobilisation d'expertises spécifiques à certaines thématiques : développement économique, responsabilité sociétale & droits culturels. D'autres groupes de travail ou champs de compétences sont également mobilisables : cafés cultures, médias, numérique...

Moyens :

- Expertise de la FEDELIMA (apports de données et ressources nationales, présence sur les temps de restitution des différentes étapes,...), du RIM (ressources, apport méthodologique et d'outillage), de l'Agence A (observatoire) et du prestataire en charge de l'animation du SOLIMA Creuse.
- Mission d'ingénierie (analyse de la situation, animation, rédaction, projections, accompagnement et suivi des différentes étapes de travail) financée directement par l'association SOLIMA Creuse

Détail de la mission d'ingénierie :

Phase 1 – Finalisation d'un état des lieux et réalisation d'entretiens

- Finalisation d'un état des lieux : à partir des constats déjà posés par le SOLIMA et des travaux d'observation liés au contrat de filière Musiques Actuelles, compléter les données et finaliser un état des lieux des acteurs musiques actuelles du territoire, de forces et des faiblesses du territoire à une échelle départementale sur le champ des musiques actuelles, ...
- Réalisation d'entretiens et analyse : rencontrer les acteurs engagés dans le projet de coopération de musiques actuelles ainsi que les partenaires publics : intercommunalités, communes, département, région et Etat.

Phase 2 : Formalisation d'un projet de territoire en faveur des musiques actuelles et définition d'un projet de musiques actuelles

- Formalisation d'un projet de territoire en faveur des musiques actuelles : à partir de l'état des lieux, des entretiens avec les acteurs associatifs mais également publics, formalisation dans les grandes lignes des enjeux du territoire à l'échelle départementale en matière de musiques actuelles.
- Définition d'un projet de musiques actuelles : en prenant en compte les enjeux du territoire, ceux des acteurs privés, ceux des Intercommunalités, des Communes, de la Région, du Département et de l'Etat, rédaction d'un projet de musiques actuelles pour la Creuse.

Phase 3 : Préconisations sur la mise en œuvre

- Première séance de travail Collectivités publiques et Associations : exposé du travail de synthèse, propositions de mise en synergie des différentes attentes et projections.
- Deuxième séance de travail Collectivités publiques et Associations : proposition d'un plan d'action pour la mise en œuvre du projet.
- Identification des articulations entre le SOLIMA et le projet de musiques actuelles : définition du périmètre, des acteurs engagés, des actions menées pour chacun.

Les préconisations devront nécessairement présenter 2 à 3 scénarii cohérents et concrets en matière de structuration et de moyens.

Sélection, durée et montant :

La réponse à ce cahier des charges est à envoyer par courriel à solimacreuse@gmail.com **avant le 17 mai 2019**. La sélection du prestataire s'effectuera le **22 mai 2019** pour un début de mission immédiat dès signature d'une contractualisation. Une possibilité d'entretien téléphonique ou visiophonique est éventuellement envisagée avec les prestataires dont les réponses ont été sélectionnées le 22 mai 2019 après-midi. Le Solima Creuse établira une sélection le 22 mai au matin sur la base des 3 critères suivants :

- Le contenu de la proposition
- Le CV et l'expérience du ou des prestataires
- Le prix

La durée de la prestation s'étendra **du 23 mai au 4 novembre 2019**.

Attendus

Le prestataire devra répondre à la présente offre par email avec un dossier comprenant :

- Le contenu de la prestation envisagée en fonction du cahier des charges, explicitant notamment :
 - o La méthodologie et les outils proposés
 - o Les pistes de travail sur les axes et phases précités
 - o Le nombre de jours sur site et le contenu prévisionnel de ces journées
 - o Un calendrier prévisionnel précisant toutes les étapes de travail
- Le prix global et forfaitaire TTC, comprenant l'ensemble des frais nécessaires à la prestation, et notamment les frais de mission (déplacements, repas, hébergement) et le nombre de jours de travail sur site et à distance
- Le CV de l'intervenant (ou des intervenants) et la présentation de la structure porteuse de la réponse
- L'engagement à fournir les livrables suivant : un projet musiques actuelles de territoire coconstruit et précisant des éléments de diagnostic et des indications de moyens, ainsi que 2 à 3 scénarii de mise en place.